



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2009-2010
Réunion des 3 comités : réunion du 15/01/2010 (19h) à
Monceau

Présents :

* Pour le groupement des parlementaires : F. Appels, R. Appels, D. Hanotiaux, J. Lecrivain, G. Lorent, J.-M. Raquez, A. Robert, P. Vacavant.

* Pour le comité provincial : C. Notelaers, M. Vassart, J. Turrisi.

* Pour le Conseil Judiciaire du Hainaut : A. Remy, J. Buffe, A. Pottiez, C. Fourmeaux, I. Delrue.

Excusés: F. Charneux, J.-R. Moyart, J.-M. Tagliafero, E. Penay, B. Scherpereel

Invités : L. Lopez, J.-C. Vandeput, F. Gerrooms

Avant de commencer la réunion, le président du groupement des parlementaires présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnes présentes.

Il évoque ensuite l'objet de la réunion qui n'a d'autres but que de discuter ensemble afin d'évoluer.

Outre les modifications statutaires envisagées lors de la prochaine AG et énoncées lors de la réunion des trois comités, différents thèmes ont été abordés de manière plus précise.

1. Modifications statutaires

- **Réclamations :** il faudrait que toutes les réclamations soient traitées en urgence pour assurer la pérennité du championnat, surtout lors de possibles matches de classement ou play-offs en fin de saison.
- **Responsabilisation des arbitres :** une modification statutaire sera prochainement proposée afin de sanctionner personnellement l'arbitre en cas de manquement devant le conseil judiciaire. Par ailleurs, il faudrait tenir informé, en cas de suspension de l'arbitre, les convocateurs le plus rapidement possible.
- **La modification du PJ45.6 (formalités de l'appel)** proposée pour la prochaine AG récolte un écho positif. Elle permettra la bonne réception des plaintes en les envoyant directement à la fédération (siège AWBB - Bruxelles), et non plus à l'adresse privée du procureur général.
- Certains problèmes se posent lors des plaintes de club concernant le non-paiement des cotisations de joueurs, notamment lors de leur transfert. Par exemple, le délai entre la

réclamation et le jugement est trop long, ainsi que le fait que l'appel est non-suspensif. Une proposition de faire appel dans les 10 jours est discutée, mais sera plus particulièrement étudiée par le CDA. Cependant, le président des parlementaires, F. Appels, rappelle selon le décret de la CF subsidiant notre fédération, qu'aucune indemnité de transfert ne peut être réclamée par le nouveau club lors de l'affiliation du joueur.

2. Normes de sanctions

- La redéfinition de membre au lieu de joueur dans les normes de sanctions (cf. A2. règles générales – partie Amendes) recueille un écho positif, permettant de sanctionner tous les membres fautifs.
- Certaines propositions de modification des normes de sanctions et des amendes sont discutées. A l'heure actuelle, il ressort que les normes de sanctions permettent de tenir compte, de manière adéquate, de la gravité des actes et/ou incidents selon le contexte du match.
- De manière positive, le nombre d'actes/incidents traité par le procureur est en baisse (-25%) depuis l'instauration des nouvelles amendes. Cependant, l'impact de cette diminution n'est pas encore ressenti au niveau du conseil judiciaire du Hainaut, qui traite tous les dossiers pouvant conduire à des sanctions supérieures à deux mois de sursis ou dans le cas de proposition à l'amiable refusée.

3. Arbitrage

- L'organisation d'un cours pour futurs arbitres provinciaux selon l'ancienne formule est évoquée. A l'heure actuelle, cette session se déroulant sur 6 jours à Marcinelle rencontre un certain succès (18 inscrits dont deux venant du Hainaut Occidental). Cette formule pourrait être reconduite selon certaines adaptations proposées par le département arbitrage AWBB dans le futur afin de pallier au manque d'arbitres dans notre province.
- Le manque cruel d'arbitres dans le Hainaut Occidental est évoqué et pose de nombreux problèmes de désignations jeunes et seniors pour cette région.
- Le convocateur jeunes AWBB rencontre certains problèmes de communication avec le département championnat, au niveau du calendrier AWBB. Cela rend sa tâche difficile dans la désignation des arbitres en jeunes AWBB.

4. Sélections provinciales

- Il devient de plus en plus difficile de reprendre les joueur(se)s en sélections provinciales pour diverses raisons. L'extension aux entraînements de l'obligation de participer aux sélections, avec à la clé une suspension du joueur en cas de refus, est évoquée. Cette question sera discutée par les parlementaires.

5. CP

- La possibilité d'un club de modifier l'heure d'une rencontre « at home » et le même jour, et cela sans l'accord de l'adversaire, (PC59) pose certains problèmes pour les équipes

visiteurs. Certaines modifications, notamment la suppression de cette disposition, seront prochainement faites en commission législative.

- Selon le PC90, il y a une certaine ambiguïté dans la définition des équipes mixtes ou exclusivement composées de filles dans les catégories benjamins, poussins et pré-poussins. Dans les séries filles, rien n'empêche statutairement que certains garçons puissent, en effet, jouer dans les séries filles. Une clarification sera prochainement faite en commission législative.

6. Divers

- Lors de la remise de match aux frais de l'association, la problématique des frais d'arbitrage pris en charge par le club visité (non-remboursés) est évoquée.

Le président des parlementaires, F. Appels, clôture la réunion à 21h30 et rappelle que les réunions décentralisées servent à recueillir les diverses demandes des clubs.

**APPELS Fabrice
Président**

**RAQUEZ Jean-Marie
Secrétaire f.f.**